



Salaire alternance 39h

Par **ALEXANDRE75**, le **28/02/2023** à **07:21**

Bonjour Madame, Monsieur

Je vous explique ma situation en bref je suis depuis février 2022 en contrat d'apprentissage contrat 39h j'ai réalisé mon master 1 et là je suis en master 2 jusqu'à fin août (dans la même entreprise).

Je suis payé 1016€ par mois en 39h, on m'a ouvert les yeux depuis mars avril dernier je demande à mon école de m'aider à répondre à ma demande et à me dire si mon salaire est normal mais la personne en charge du dossier ne répond jamais depuis 1 ans avec des relances chaque mois.

Les personnes de la classe sont tous pour la plupart à 1200-1300€ en contrat 35h eux même me disent que c'est pas normal que j'ai un salaire si bas.

Je viens vers vous pour savoir quelle salaire je devrais toucher ou si le cas échéant mon salaire est bon ?

Merci à vous.

Cordialement,
Alexandre

Par **P.M.**, le **28/02/2023** à **09:12**

Bonjour,

Il faudrait déjà connaître votre âge et la Convention Collective applicable...

En attendant, je vous propose déjà [ce dossier Service-Public : Contrat d'apprentissage...](#)

Par **ALEXANDRE75**, le **28/02/2023** à **11:18**

Bonjour,

Merci d'avoir pris le temps de me répondre !

J'ai 22 ans et au niveau de la convention collective il n'y a rien qui puisse favoriser une augmentation de salaire.

Mon but est du coup de savoir étant donné que j'ai signé mon contrat pour mes 2 ans de master de Savoir dans quelle grille de salaire je devrais être.

Il y a 3 catégories dans la grille pour les salaires en alternance : 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année.

Si je sais dans quelle catégorie je suis c'est plus simple de savoir si mon salaire est juste.

Vous avez une idée de la catégorie dans laquelle je suis pour mon master ?

Merci à vous

Par **P.M.**, le **28/02/2023** à **11:40**

Comme vous avez pu le constater, le salaire est basé par rapport au SMIC mais aussi par rapport au minimum conventionnel, vous devriez avoir le salaire correspondant à la deuxième année mais majoré de 15 points...

Vous pourriez vous faire aider par les Représentants du Personnel...

Par **ALEXANDRE75**, le **28/02/2023** à **11:46**

Merci beaucoup pour votre réponse, cela m'aide énormément dans ma démarche je vais essayer de voir si je peux me faire accompagner !

Je vous en remercie et vous souhaite une très bonne journée !

Cordialement,